



Donation ou achat immobilier pour enfant

Par irene95

Bonjour, 14/08/2012

Mariés depuis 45 ans, et retraité de la SNCF, nous avons 2 enfants, l'un de 42 ans l'autre de 38 ans.

En 2008, nous avons fait une donation à notre 1er fils de : 2 fois 31 000 ? pour l'achat de son appartement.

Aujourd'hui, nous voudrions pour notre second fils, acheter une petite maison et sommes prêts à mettre jusqu'à 122 000 ? tous frais compris.

Nota : Il n'a quasiment pas d'avoir, ni de ressources (RSA) et nous sommes souvent amenés à l'aider pour payer son loyer.

-
Plusieurs possibilités s'offrent à nous.

1) Deux donations a) + b)

a) une donation de 2 fois 31 000 ? = 62 000 ? (retour en succession 10 ans ?)

b) une donation complémentaire de 2 fois 30 000 ? = 60 000 ?
(retour en succession 15 ans ? nouvelle loi 2012 ?)

2) Une seule donation 122 000 ?

(retour en succession 15 ans ? nouvelle loi 2012 ?)

3) Achat d'une maison à son nom ? (clauses , formalités, ...)

4) Lui faire un prêt qu'il ne peut pas rembourser pour l'instant ? (clauses , formalités, ...)

5) Autres possibilités ?

6) Pour information.

Pour notre 1er fils, serait-il possible de lui donner aujourd'hui un supplément de 30 000 ? ?-

Merci de bien vouloir me faire part de vos remarques et si possible de vos conseils.

Cordialement